

Déclaration préalable de la FNEC FP-FO

Mesdames, Messieurs,

La FNEC FP-FO se félicite de l'ampleur de la mobilisation du 1^{er} mai. En plein état d'urgence, près de 200 000 manifestants se sont mobilisés et ont démontré que les revendications et le droit de manifester ne sont pas confinés, malgré les restrictions et les menées liberticides du gouvernement.

L'utilisation de la pandémie par le gouvernement pour poursuivre son offensive contre les droits des salariés et de la jeunesse devient de plus en plus insupportable.

La situation dans l'Education nationale est particulièrement chaotique. Personnels et élèves sont confrontés à la mise en place de l'enseignement à distance, à la menace de fermeture de leur classe.

Depuis lundi, dans des dizaines d'établissements sur toute la France, les lycéens, les parents d'élèves se mobilisent pour dénoncer la situation totalement inégalitaire dans laquelle vont se dérouler les examens. Ils pointent la responsabilité du Ministre : ils ont raison !

Ni les élèves, ni les personnels ne sont responsables des choix du ministre qui refuse de créer les postes en nombre suffisant et de prendre toutes les mesures pour garantir un enseignement en présentiel à tous les élèves en toute sécurité. Ces choix ont abouti, pour les collégiens et les lycéens, à une scolarité en pointillé qui, de fait, a imposé une forme de déscolarisation. Aucun collégien, aucun lycéen ne doit être pénalisé face à l'examen.

La FNEC FP-FO n'accepte pas que la seule réponse à ces lycéens mobilisés soit la répression. Elle condamne notamment l'interpellation par les forces de l'ordre du président de la FIDL ce mercredi 5 mai.

Les lycéens ont le droit de manifester sans se retrouver face à une armada, qui est un encouragement aux provocations.

Il est urgent que le Ministre entende les inquiétudes légitimes des lycéens qui doivent se présenter aux examens dans des conditions de préparation incomplètes et inégalitaires. Les mesures d'ajustement annoncées tardivement par le Ministre ne règlent pas le problème cette inégalité.

Les lycéens ont besoin d'être rassurés quant à leur avenir, ils ont besoin de l'abrogation de Parcoursup, ils ont besoin de profs, de salles de cours, de bonnes conditions d'études et de travail, pas de garde à vue.

La FNEC FP-FO exige que le ministre prenne ses responsabilités pour permettre à chaque élève d'accéder à une qualification reconnue nationalement et à la filière post-baccalauréat de son choix. ;

- pour des mesures urgentes afin d'alléger les classes de la maternelle à l'enseignement supérieur ;

- pour mettre en place des conditions pour une remise à niveau scolaire des élèves durement touchés : annulation des 1 800 suppressions de postes dans le 2nd degré, créations des postes de titulaires à la hauteur des besoins, annulation des fermetures de classes ;

- Il faut abroger la réforme du lycée et du baccalauréat.

Le 26 avril, le SNUDI-FO, notre syndicat des personnels du premier degré s'est adressé au ministre pour poser un certain nombre de questions, en cas d'absence non remplacée dans le cadre du nouveau protocole.

Aucune réponse n'a été apportée à ces questions qui se posent partout, alors que chaque IA-DASEN applique ses propres règles et que des consignes différentes sont données. Pour la FNEC FP-FO, il est inacceptable que les enseignants doivent accueillir les élèves des collègues absents faute de remplaçants au mépris de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves (situation qui dure d'ailleurs depuis des années) mais il est tout aussi inacceptable de renvoyer les élèves chez eux !

Tout comme il est inacceptable que ces mesures soient prétexte à remettre en cause le droit syndical. En effet, les autorisations spéciales d'absence pour motif syndicaux, les stages syndicaux, la participation à des réunions d'informations syndicales sont régulièrement refusées dans certains départements, au motif qu'il n'y a pas de remplaçant. Nous vous demandons d'intervenir pour que le droit syndical soit respecté.

La multiplication des demi-jauges désorganise les enseignements. De plus, elles sont souvent organisées sans allègement des effectifs, si bien que l'intérêt en termes de protection des personnels et des élèves nous semble limité. En revanche, ces demi-jauges sont utilisées pour accentuer les pressions exercées sur les personnels enseignants pour qu'ils effectuent l'enseignement en distanciel. La FNEC FP-FO rappelle que le télé-enseignement ne repose sur aucune base réglementaire. Il ne peut donc reposer que sur le volontariat des personnels. Nous vous demandons, à nouveau, d'intervenir pour que cesse toute pression.

Concernant les autotests, un communiqué commun ID-FO, SNPDEN-UNSA, SGEN-CFDT, il y a une semaine, indiquait :

« L'organisation des autotests en lycée est une opération de dépistage d'envergure : elle nécessite du temps, des locaux dédiés et disponibles, des conditions d'hygiène adaptées, du personnel formé et en nombre. (...) Rappelons que dans la très grande majorité des lycées, une seule infirmière est en poste pour plus de 1000 élèves. (...) En conséquence ID-FO, le SNPDEN et le Sgen-CFDT exigent que le ministère, comme il s'y était engagé, recrute des

personnels extérieurs (médiateurs ou autres) en nombre pour prendre en charge cette opération dans tous les établissements sans avoir à recourir à d'éventuels personnels volontaires non formés pour couvrir le nombre de séances nécessaires jusqu'à la fin de l'année. »

Compte-tenu du déroulé actuel de la mise en place des autotests, les mêmes organisations aujourd'hui *« constatent que les conditions ne sont pas réunies et qu'il est inconséquent de pousser les personnels de direction à les mettre en place en dépit de tout. Elles demandent au ministère de revenir sur les directives données et de mettre un terme aux injonctions. »*

Il est hors de question pour la FNEC FP-FO que la responsabilité des autotests repose sur les personnels dont ce n'est pas la mission ou sur les infirmières et infirmiers déjà surchargés de travail.

Vous devez immédiatement recruter des personnels. C'est possible ! En effet, vous avez rendu des centaines de millions d'euros de votre budget 2020 donc, de l'argent, il y en a !

Vous portez la responsabilité pleine et entière de la situation chaotique que connaît l'Ecole.

C'est le sens de l'appel à la grève ce jeudi 6 mai des organisations syndicales FO, SNUipp, CGT, SUD du Val-de-Marne qui appellent les personnels à se rassembler au ministère et posent en particulier la question du recrutement immédiat des personnels nécessaires.

La FNEC FP-FO soutient cette initiative.

Enfin la FNEC FP-FO condamne la multiplication des mesures d'intimidation à l'encontre de certains représentants syndicaux. Elle apporte tout son soutien aux camarades de Clermont Ferrand qui ont été condamnés avec inscription au casier judiciaire à une amende délictuelle, dans le cadre de la mobilisation contre les E3C. La FNEC FP-FO rappelle son opposition à toute sanction judiciaire ou administrative envers des militants dans le cadre de leur activité syndicale.

Je vous remercie.

Dans sa réponse, le DGRH renvoie aux discussions avec le cabinet du ministre : « je relaye vos préoccupations ». Il donne deux informations :

- l'indemnisation des personnels volontaires pour l'accueil des enfants prioritaires sera vue au CTMEN du 26 mai.

- le premier versement de la prime d'attractivité commencera sur la paye de mai (il y a eu des difficultés au niveau des services de gestion de la paye, absences liées au contexte sanitaire).

Une déclaration est lue au nom de toutes les OS pour soutenir la demande d'audience des syndicats de personnels sociaux.

1°) Décret et arrêté Professeur Référent de groupe d'Elèves (PRE)

Le projet de décret modifiant les dispositions du code de l'éducation pour y intégrer de nouveaux articles relatifs au professeur principal et au professeur référent de groupes d'élèves (P.R.E.) a été présenté au CSE du 9 avril.

Ce texte a été rejeté.

Ce texte prétend répondre à la pénurie de professeurs principaux mais le problème est bien plus profond et lié aux contre-réformes successives. FO n'a cessé d'alerter sur leurs conséquences désastreuses.

Les faits sont là : la réforme du lycée a explosé le groupe classe. Les élèves sont confrontés à un parcours en entonnoir. Ils doivent choisir leurs spécialités qui vont déterminer leur accès ou pas à l'enseignement supérieur. La charge de travail des professeurs principaux explose.

En Terminale, il faut synthétiser les appréciations des professeurs sur chacun des 10 vœux des 36 élèves (ou plus) et s'assurer qu'aucun de ces derniers ne loupe une étape du calendrier Parcousup, de mars à début juillet. Certains sont sollicités pour corriger les lettres de motivation des élèves. Il leur est également demandé de devenir conseiller d'orientation alors que ces missions relèvent du corps des PSYEN qui sont eux-mêmes en nombre insuffisant pour répondre aux besoins.

Le professeur principal est amené à pallier tous les manques.

Les candidats à la fonction sont de plus en plus rares et certains démissionnent en cours d'année, au regard de la charge de travail.

L'indemnité Première et Terminale n'augmente pas, ce qui n'est pas admissible en raison de la charge de travail qui par ailleurs augmente à tous les niveaux.

Elle est de 906,24€ quand celle de Seconde est de 1425,84€. Nous demandons l'alignement de tous sur le montant le plus favorable. Les professeurs ne peuvent comprendre une telle différence de rémunération. Tous subissent une réforme des lycées, véritable usine à gaz, tous subissent un accroissement sans précédent de la charge de travail.

Le texte rend possible de payer les Professeurs référents de groupe d'élève pour la même mission à 453,12€.

La FNEC FP-FO condamne :

-l'inégalité de traitement entre les professeurs qui peut se traduire par une baisse de rémunération ;

-l'aggravation de l'autonomie des établissements avec un renforcement de l'effet « usine à gaz », de l'individualisation des rémunérations ;

- le soit disant allègement possible de la tâche de PP en cycle terminal par la division du travail avec les PRE qui se solderait par une baisse de l'indemnité (une classe suivie par 6

PRE, ce que le texte permet), chacun étant payé moitié moins qu'un professeur principal ou, selon qu'on envisage la chose, percevrait 36 % de l'indemnité d'un PP de collègue.

Le décret laisse la possibilité qu'un PRE remplace un professeur principal. Tout est ainsi dit : le PRE est malheureusement bien un PP *low cost*.

FO demande que les montants de l'indemnité soient identiques pour tous les PP, qu'ils soient alignés sur les montants les plus favorables pour tous, PP ou PRE. La FNEC FP-Fo demande l'arrêt de la désindexation des indemnités. Elle demande l'alignement des indemnités sur le plus haut montant ainsi que sa généralisation aux enseignants de SEGPA et de LP qui assurent ces missions de suivi, et d'orientation des élèves.

La FNEC FP-FO réaffirme la revendication d'abandon de la réforme du lycée et du Bac, et de Parcoursup.

C'est pourquoi, la FNEC FP-FO votera contre ce décret qui valide la réforme du lycée et entérine une déclinaison des rémunérations en fonction des réformes condamnées par la majorité des organisations syndicales et des personnels.

Vote sur le décret :

CONTRE : FO, FSU, UNSA, CGT, SNALC

ABST. : SGEN-CFDT

A noter : la CFDT a inclus un amendement qui permet le cumul de l'indemnité de PP et de PRE « à titre exceptionnel ». L'administration a admis cet amendement en le modifiant mais s'appuyant sur la base de la proposition de la CFDT : un PP pourra cumuler plusieurs parts modulables. Autrement dit, les personnels vont encore être plus pressurés que jamais.

Vœu adopté à l'unanimité des OS :

Les organisations syndicales demandent à ce que le ministère ouvre rapidement un chantier afin que soient réellement reconnus le travail et l'investissement des enseignants du 1er degré exerçant dans des établissements du second degré (SEGPA, EREA, ULIS, UPE2A, classe relais, enseignement pénitentiaire). D'une part, les enseignants du 1er degré exerçant les missions de professeur principal doivent percevoir la part variable de l'ISOE. D'autre part, il est nécessaire de revaloriser les indemnités des directeurs adjoints chargés de SEGPA qui sont exclus de l'ISOE, de l'ISAE et de la prime d'équipement informatique.

2°) Décret et arrêté portant création d'une indemnité au bénéfice des personnels enseignants participant à l'évaluation de certaines épreuves du contrôle continu du baccalauréat.

Quelles que soient les modalités de passage des épreuves des candidats, ce sont des épreuves de baccalauréat et il existe donc un texte qui prévoit la rémunération des correcteurs.

FO s'était opposée à la baisse de la rémunération de la copie des E3C. Il s'agissait, pour les personnels, d'une véritable provocation. Il s'agissait aussi d'un aveu de la part du ministère. Pourquoi mettre en place le contrôle continu dans les lycées en lieu et place des épreuves terminales, nationales et anonymes pourtant les seules à garantir l'égalité des candidats face à l'examen ?

L'un des objectifs non avoués était de faire des économies sur le dos des correcteurs.

En l'occurrence, ce texte prévoit que la copie sera rémunérée à 1,60€ au lieu de 5€ comme le prévoit le décret n°2010-235 du 5 mars 2010.

De même, alors que la réglementation prévoit qu'une heure d'interrogation orale ou pratique soit rémunérée 9,60€ de l'heure, vous proposez 25€ par demi-journée et 50€ par jour. 25€ de l'heure, c'est 13€ de moins que le taux horaire de l'HSA d'un certifié classe normale. Encore une fois, c'est une provocation et une marque de mépris difficilement imaginable.

La FNEC FP-FO demande que la réglementation soit appliquée dans l'attente du retour aux épreuves terminales nationales et anonymes dont elle demande toujours le rétablissement pour toutes les disciplines.

Vote sur le décret :

CONTRE : FO, FSU, UNSA, CGT, SNALC, SGEN-CFDT (unanimité)